

REGLEMENT DU JEU « Jeu Concours – Forge X Opinel»

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La société **TECNICA GROUP FRANCE.**, dont le siège social est situé 20 rue du Pré Faucon, Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat composé d'un formulaire en ligne suivi d'un tirage au sort, selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après dénommé le « Jeu Concours – Forge X Opinel »).

ARTICLE 2 – LES PARTICIPANTS

2.1 Exclusion du personnel Tecnica Group France et de ses partenaires

Le Jeu est ouvert **uniquement à toute personne physique majeure** à la date de sa participation, résidant en France Métropolitaine (Corse incluse), s'étant inscrite sur le site (ci-après le « **Participant** »), à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de ses filiales, et des personnes ayant des liens de parenté avec le dit personnel, ainsi que du personnel de ses partenaires et les membres de leurs familles ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du Jeu.

2.2 Nombre de participations par personne

Pendant toute la durée du Jeu, une seule participation par personne sera possible.

2.3 Modalités de participation

Le Participant doit disposer d'une connexion Internet et d'une adresse email valide au moment de sa participation, car la participation au Jeu et l'annonce au gagnant des lots mis en jeu se feront exclusivement par internet.

Les Participants au Jeu sont tenus de veiller à la bonne gestion de leur compte d'adresse email et l'Organisateur ne saurait être tenue responsable de l'absence de réception d'un email en raison d'une adresse email mal renseignée par le Participant.

L'Organisateur se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements complétés dans le formulaire de participation. Toute participation incomplète, erronée, illisible ou adressée hors délai ne sera pas prise en compte. Il est précisé qu'il n'appartient pas à l'Organisateur de faire des recherches complémentaires afin de retrouver l'identité du Participant, qui ne recevra ni son Gain ni aucun dédommagement ou indemnité en cas d'erreur ou d'omission.

Les méthodes de participation automatiques au moyen d'un logiciel, d'un matériel, d'un automate ou de tout autre dispositif qui ne constitue pas une participation manuelle est interdite. De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses bulletins de participation.

L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer toute vérification à cet égard.

2.4 Soumissions non prises en compte

Ne seront pas prises en compte les soumissions

- a) Réalisées après la fin de la durée du Jeu ;
- b) Comportant des notifications d'identité ou d'adresses incomplètes, inexactes, usurpées ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement ;
- c) Réalisées sans respecter la procédure ci-dessus ;
- d) Réalisées par des personnes exclues telles que décrites ci-dessus.

ARTICLE 3 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve au présent règlement dans son intégralité. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu Concours. Dans ce dernier cas, le gain sera remis à un suppléant qui sera tiré au sort huit après le tirage initial.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique, le Participant doit disposer d'une adresse électronique valide.

Chaque participation devra se limiter à une seule adresse email référencée par personne physique participant au Jeu.

ARTICLE 5 – DUREE DU JEU

Le Jeu débutera le 29 février 2018 à 16h00 et se terminera à 20h00 le 10 juin 2018 (date et heure françaises de connexion faisant foi).

L'Organisateur se réserve le droit de reporter ou de modifier ce Jeu sans préavis, si les circonstances l'exigeaient.

ARTICLE 6 – PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

Pendant la Durée du Jeu, le Participant devra se rendre à l'adresse suivante : <https://shapedforyou.fr/>

Avant de pouvoir valider sa participation, le Participant devra s'inscrire en validant son adresse email puis il devra remplir le formulaire de participation en complétant obligatoirement les champs suivants : Nom - Prénom – Numéro

de Série de la chaussure Forge acquise - Email et cocher la case « J'accepte le règlement » après en avoir pris connaissance.

Après avoir renseigné le formulaire d'inscription, le Participant devra cliquer sur « valider ma participation » afin de participer au tirage au sort.

En cas de victoire au jeu, le Participant recevra un email de confirmation à l'adresse email donnée au moment de son inscription avec les détails pour profiter de son gain.

ARTICLE 7 – DESIGNATION DES GAGNATS ET TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort sera effectué entre tous les Participants le 12 juin 2018 à 12h00, pour déterminer les Gagnants des (35) trente-cinq lots mis en jeu et décrits à l'article 8 (les « Lots »).

Les Gagnants seront avisés personnellement par courrier électronique dans un délai de (10) jours à compter de la date du tirage au sort, à l'adresse email indiquée lors de l'inscription.

Il est expressément convenu que les données du système d'information de l'Organisateur font seule foi et que les solutions ou arbitrages en résultant ne peuvent être remis en cause.

ARTICLE 8 – LOTS

Le tirage au sort tel que décrit à l'article 7 ci-dessus déterminera parmi tous les Participants trente-cinq (35) Gagnants qui se verront attribuer respectivement le cadeau suivant :

- ⇒ un Opinel n°8 collector avec le manche en chêne gravé TECNICA (adressé par voie postale en France métropolitain)

Aucune contestation ne pourra être effectuée concernant les Lots. Le Gain ne pourra en aucun cas être échangé, repris, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier par l'Organisateur.

Dans l'hypothèse où le Gagnant refuserait de prendre possession de son Gain, celui-ci doit en avvertir par email la Société Organisatrice afin qu'il soit remis en jeu.

Pour toute réclamation relative aux gains, les Participants devront joindre uniquement la Société Organisatrice à l'adresse de son siège social mentionnée à l'article 1 du présent règlement.

ARTICLE 9 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations à caractère personnel ne seront pas utilisées par l'Organisateur à des fins de gestion de la relation client et de prospection, sauf autorisation expresse et préalable.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, tout Participant bénéficie, sur simple demande, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante : Tecnica Group France, 20 rue du Pré Faucon, Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy, en spécifiant l'objet de sa demande.

Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE – CONVENTION DE PREUVES

Les participations incomplètes, non compréhensibles, frauduleuses ou ne correspondant pas aux règles mentionnées plus haut ne seront pas valides et l'Organisateur ne sera pas tenu d'attribuer un quelconque Lot si le Gagnant a mal renseigné ses coordonnées au cours de son inscription, ou s'il a réussi à fausser le résultat du Jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

L'Organisateur ne pourra endosser la responsabilité d'un échec de participation dû à des circonstances en dehors du contrôle de l'Organisateur. L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant ni encourir aucune responsabilité quelconque, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu.

Les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur auront force probante en ce qui concerne les éléments de connexion et les informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

ARTICLE 11 – ENTREE EN VIGUEUR DU REGLEMENT

Le règlement complet peut être téléchargé librement et gratuitement sur le site : <https://shapedforyou.fr/>

Le règlement complet sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante: 20 rue du Pré Faucon, Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy en spécifiant « jeu concours Forge X Opinel ».

Il entrera en vigueur à compter de son enregistrement et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu.

ARTICLE 12 – MODIFICATION DU REGLEMENT

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'Organisateur, dans le respect des conditions énoncées.

Tout avenant sera publié par annonce en ligne sur le site du Jeu Concours. L'avenant sera valable à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

ARTICLE 13 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Organisateur et ses partenaires sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à la plateforme en ligne et au Jeu Concours. Ces droits ainsi que les droits d'usage y afférents sont sa propriété.

Par conséquent, il est interdit sans limitation de durée de reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, exploiter ou adapter, de quelque manière que ce soit et sur quelque support que ce soit, tout ou partie de la plateforme en ligne ou du Jeu sans autorisation expresse écrite et préalable de l'Organisateur et ses partenaires.

ARTICLE 14 – LITIGES – LOI APPLICABLE

L'Organisateur de ce Jeu ainsi que les Participants s'engagent à un règlement amiable des différends et préalable à tout litige concernant le déroulement du Jeu Concours. Le présent règlement est soumis à la loi française et les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux gratuits.